

LISTE CITOYEN À BOURG-LA-REINE

La démocratie, c'est aussi des citoyens actifs

LE 15 FÉVRIER 2006, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le nouveau plan de sectorisation pour les écoles maternelles.

Le 31 mars, le président de la République déclare qu'il a décidé de promulguer la loi « sur l'égalité des chances » (votée par le Parlement, et déclarée conforme par le Conseil Constitutionnel), mais qu'il demande au gouvernement de préparer immédiatement deux modifications sur les points qui ont entraîné le conflit, et de prendre toutes les dispositions nécessaires pour qu'en pratique, aucun « contrat de première embauche » ne puisse être signé sans intégrer pleinement ces modifications.

Pourquoi ce rapprochement, qui peut paraître saugrenu ?

Parce que, comme le déclarait le président de la République, « *la période que nous traversons renvoie à des interrogations profondes* ». En effet... parmi lesquelles, comme cela a été dit et redit, la question du rôle de la « société civile » dans un système démocratique. On peut appeler cela le dilemme entre « démocratie participative » et « démocratie représentative », on peut dire autrement que l'on se trouve face au défi le plus fondamental de la démocratie : la nécessité de bousculer la division du travail qui réserve la définition de l'intérêt général aux élus et cantonne les simples citoyens à la défense de leurs intérêts particuliers.

Or, comme l'avait souligné il y a déjà 170 ans Alexis de Tocqueville, c'est d'abord à l'échelle municipale qu'il importe de rendre les citoyens actifs

dans la recherche collective des solutions aux problèmes de leur communauté politique.

Voyons donc comment s'est déroulée la commission de l'enseignement du 26 janvier, à propos de la sectorisation maternelle.

Le projet présenté par la municipalité avait recueilli l'approbation de toutes les associations de parents d'élèves, sauf sur un point, concernant les rues Auboin, Elie-Le-Gallais et Armand Millet. Une association de parents d'élèves, et certains membres de la commission, proposaient qu'elles constituent une « zone intermédiaire », dans laquelle certains enfants iraient à l'école des Bas-Coquarts, les autres à l'école Étienne Thieulin-La-Faiencerie. Les autres associations, et le reste de la commission, pensaient qu'il était important, pour favoriser la mixité sociale, que ces rues soient intégrées au secteur des Bas-Coquarts, et estimaient qu'une zone intermédiaire trop étendue rendait la sectorisation elle-même peu lisible. Ce dernier point de vue l'a emporté, et la commission a finalement proposé, à l'unanimité, au conseil municipal, de ne pas créer cette zone intermédiaire. Nul ne sait si, dans le cas contraire, les parents d'élèves seraient descendus dans la rue pour contester la décision du conseil municipal. Ce qui est sûr, c'est que la concertation en amont de la décision, avec la prise en compte de positions antagonistes et éventuellement conflictuelles, permet de faire mieux accepter les décisions prises par les élus, dont c'est la fonction légitime.

De la commune de Bourg-la-Reine au sommet de l'État, le défi est le même : faire en sorte que la décision soit l'aboutissement de la recherche du bien commun, ce qui suppose aussi qu'on se donne les moyens de rendre les citoyens actifs dans cette recherche.

**Catherine Riegel,
Jean-Louis Pérignon,
Thierry Lauret,
Jean-Pierre Lettron.**

LISTE BOURG-LA-REINE
DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ

CO₂ : Agissons

LA LUTTE contre le réchauffement de la Terre est devenue une priorité politique de l'ensemble des pays de la planète. À défaut de ne rien faire, ou insuffisamment, en particulier pour gérer notre consommation d'énergie fossile, la température augmentera de 2 à 6 C°, s'accompagnant d'une élévation du niveau de la mer pouvant aller jusqu'à 90 cm, au cours du siècle.

Les collectivités locales sont explicitement mentionnées dans les textes de la Communauté européenne pour leurs installations de chauffage des bâtiments publics, pour les logements relevant de leur compétence, pour les installations de traitement des déchets et pour toutes les flottes de transport.

À Bourg-la-Reine aussi, il est temps de s'emparer de la question, et de mettre en œuvre un plan local ambitieux pour participer à l'effort mondial indispensable.

Dominique Forette.
Email : dominique.forette@wanadoo.fr

Permanence des élus de l'opposition

Le samedi matin, de 10 h à midi, dans le local situé à l'annexe de la mairie, 1, boulevard Carnot.

Tél. : 01 41 13 66 41

courriel : citoyenblr@free.fr

site : <http://citoyenblr.free.fr>